



Modif de testament avec maladie perte mémoire

Par **buny**, le **29/10/2008** à **16:53**

bonjour a tous
ma grand mère décédée avait fait un testament
malheureusement elle a commencée a avoir des soucis de santé et perte importante de mémoire
entre temps peu avant son décès un de ses enfants l a emmené chez le notaire pour qu il soit favoriser
pouvons nous annuler ce testament ?
une autre question lors du décès ses comptes sont bloqués mais son coffre bloqué ou non
???
merci pour vos réponses

Par **buny**, le **29/10/2008** à **23:37**

j ai oublié de préciser qu elle avait rédigée un testament il y a un an elle n etait pas encore malade ...
d après vous si nous mettons une procédure auprès des tribunaux pour le fait que son dernier testament a été fait a un moment ou elle perdait tout a fait la tete, et que c est accompagnée de son fils (qu elle détestait) qu' elle a fait ce testament hors que le précédent testament elle décrivait que son fils a eu envers elle un abus de confiance..clairement dit son fils a profité de ses pertes de mémoire pour l emmener chez le notaire faire un testament quelques mois avant son décès

merci pour vos conseils et du temps que vous nous consacrez a votre réponse